



École : _____

Bâtisse : _____

Élève:

Nom: _____

Prénom: _____

Classe _____

Fiche: _____

Afin de pouvoir bénéficier du transport scolaire de courtoisie pour la prochaine année scolaire, ce formulaire doit être complété et transmis à l'école fréquentée à la date indiquée par l'école accompagné du chèque. Le coût est de 150\$ par an ou 20\$ par mois. L'école vous informera de la décision suite au dépôt de votre demande et de la date de début du service.

Adresse principale

Le lieu d'embarquement et de débarquement sera fait à partir de la résidence principale

ADRESSE POUR	À PARTIR DU								
1.P/M		ou du	_____						
2.Père									
3.Mère									
<input type="checkbox"/> 4.Tuteur									
5.Élève									
No civique	<input type="checkbox"/> Genre	<input type="checkbox"/> Rue		No app.					
_____	_____	_____		_____					
VILLE		CODE POSTAL		No DE TÉLÉPHONE		No DE TÉLÉPHONE DE TRAVAIL (1)		POSTE	
_____		_____		_____		_____		_____	

CETTE ADRESSE EST UTILISÉE POUR :

- Le transport de l'élève :
- L'envoi des documents par l'école (bulletins, etc):
- L'envoi des documents par le ministère de l'Éducation :

Si le lieu d'embarquement et de débarquement se fait à partir d'une autre adresse :

CETTE ADRESSE SERA UTILISÉE AUX PÉRIODES SUIVANTES:

No civique	Genre	Rue	No app.	Matin :	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	_____	Soir :	<input type="checkbox"/>
VILLE		No de téléphone		Une semaine sur deux	<input type="checkbox"/>
_____		_____		Autre :	<input type="checkbox"/>

Signature d'un répondant: _____

Date _____
 Jour Mois Année

Nom et prénom: _____

*** Politique de transport des élèves (extrait)**

7.3.2.4 Le transport de courtoisie est offert en priorité aux élèves :

- a) Du 1er cycle du primaire pour les élèves résidant à plus de 1,2 km de l'école;
- b) Du préscolaire;
- c) Du 1er cycle et du 2e cycle du primaire;
- d) Du 3e cycle du primaire (ayant une fratrie qui a déjà droit au transport scolaire);
- e) Du 3e cycle du primaire.

7.3.2.5 Le transport de courtoisie peut être réduit ou annulé en tout temps si la gestion du réseau des véhicules le requiert ou si le nombre d'élèves d'un parcours donné ayant droit au transport scolaire quotidien augmente et qu'il n'y a plus de place disponible.

7.3.2.6 Le coût du transport de courtoisie (matin et soir) est établi annuellement par la Commission scolaire.

À l'usage du service du Transport scolaire (STS)

Distance : _____ Décision _____

Signature: _____

Date: _____
 Jour Mois Année